

CHARTRES MÉTROPOLE

DGA Ressources et Innovation
Direction des Ressources Humaines
Service gestion des carrières / MH-LS

Arrêté n° A-2025/DRH/922

ARRÊTÉ

Portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne
au grade d'attaché de conservation du patrimoine
Année 2025

LE PRÉSIDENT DE CHARTRES MÉTROPOLE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n° A-2021/DGARHMS/896 du 29 janvier 2021 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Pour l'année 2025, la liste d'aptitude au grade d'attaché de conservation du patrimoine établie au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Échelon actuel	Date promotion
M. RICHER Vincent	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	8 ^{ème}	01/07/2025

ARTICLE 2 La présente liste sera communiquée au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture d'Eure et Loir.

Chartres, le 12 JUIN 2025

Le Président - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie-45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification



Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,

Elisabeth FROMONT

Accusé de réception en préfecture
028-200033181-20250612-A2025DRH922-AI
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025